

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2011**

**A 20H30**

<b>Effectif légal</b>	<b>19</b>
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance</b>	<b>17</b>
<b>Absents</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni le **jeudi 15 décembre à 20h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.  
Madame Josette AUBERTIN a été nommée secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENT(E)</b>	<b>EXCUSE(E)</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENT(E)</b>
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal		x	M. VILLEMIN	
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale		x	M. SIBILLE	

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 2011/082 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 - Approbation du Conseil Municipal du 7 novembre 2011
- N° 2011/083 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - 04-01  
Entretien professionnel à titre expérimental
- N° 2011/084 Finances Locales – Tarifs des services publics - 07-01-02  
Tarifs municipaux 2012
- N° 2011/085 Finances Locales – Autres actes budgétaires – 07-01-01-02  
Création d'un budget annexe « Chaufferie Bois »
- N° 2011/086 Fonction Publique – Personnels contractuels - 04-02  
Création de 3 emplois occasionnels d'adjoints d'animation
- N° 2011/087 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations  
Commande publique – marchés d'un montant inférieur à 193 000 €HT  
Non exercice du droit de préemption
- N° 2011/088 Finances Locales – Décisions budgétaires - 07-01  
Décision modificative n° 2 au Budget principal
- N° 2011/089 Commande publique – Autres contrats – 01-04  
Convention avec le Centre de Secours Animalier

**Délibération n° 2011/082**

**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**

**Approbation du Conseil Municipal du 7 novembre 2011**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOPTE** le procès verbal de la séance du 7 novembre 2011 et **PREND NOTE** de la remarque de Monsieur Jean-Louis THOMAS relative à la délibération n° 2011/078 « Aménagement de la rue sous le Bois à Pouxeux »

Monsieur Jean-Louis THOMAS regrette que n'ait pas été mentionnée sa demande de donner la parole aux riverains de la rue sous le Bois, présents à cette séance, et le refus de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il a refusé cette intervention en raison de la teneur de l'article publié dans l'édition de Vosges Matin du 6 novembre 2011.

**Délibération n° 2011/083**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - 04-01**

**Entretien professionnel à titre expérimental**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 5ème Adjointe.

Conformément :

- à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale article 76-1 mis à jour par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 à son article 42
- au décret n° 86-473 du 14 mars 1986 relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux
- au décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Personnel communal et

recrutement » en date du 29 septembre 2011,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire (en cours),

Madame Joëlle BARTH rappelle à l'Assemblée la possibilité, en application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et du décret n° 2010-716 du 29 juin 2010, d'instaurer la pratique à titre expérimental de l'entretien professionnel annuel suivi d'un compte-rendu, pour l'année 2012 en lieu et place de la notation.

En vertu de ces dispositions, il appartient au Conseil Municipal de décider de la mise en place du dispositif et de déterminer les cadres d'emplois ou emplois concernés ainsi que les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation des agents concernés.

Considérant le rapport de Madame Joëlle BARTH,

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité après 2 abstentions :  
- Messieurs Damien SIBILLE et Jean-François BLUNTZER

**DECIDE** de mettre en place pour 2012 l'entretien professionnel en lieu et place de la notation

**DECIDE** d'appliquer l'entretien professionnel à l'ensemble du personnel titulaire de la collectivité.

Il en résulte que ces fonctionnaires ne se verront plus appliquer la notation au sens du décret du 14 mars 1986.

**PRECISE** que la valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien est déterminée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du Comité technique paritaire, tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité.

Ces critères sont les suivants :

#### **1 - AUTONOMIE**

Capacité à décider sans en référer à la hiérarchie  
Indépendance dans l'exécution de son travail  
Capacité à gérer les priorités

#### **2- ENCADREMENT**

Capacité à assurer un rôle de direction, de contrôle, de formation  
Aptitude à faire des propositions, à prendre des décisions et à les faire appliquer  
Capacité à animer une équipe  
Aptitude à exercer dans l'avenir cette fonction

#### **3 - DISPONIBILITE**

Capacité à donner du temps aux autres et à accueillir ce qui est différent ou nouveau

#### **4 - POLYVALENCE**

Capacité à assumer efficacement plusieurs spécialités et compétences  
Volonté de s'informer et de se former

#### **5 - INITIATIVE**

Capacité à être propositionnel et à prendre les décisions nécessaires  
Capacité d'anticipation et d'innovation

## **6 – ORGANISATION**

Capacité à ordonner, coordonner son travail dans l'optique d'une meilleure productivité possible

Capacité à se situer dans l'environnement professionnel et à prendre en compte les missions générales

## **7 – RESPONSABILITE**

Niveau de risques pour la collectivité des décisions prises dans le poste

Capacité à peser les conséquences et à répondre de ses actes

Aptitude à exercer des responsabilités particulières

## **8 – QUALITE DU TRAVAIL**

Maîtrise technique du poste

Capacité à appréhender les enjeux des dossiers et des affaires traités

Capacité d'analyse, de synthèse et de résolution de problèmes

Rigueur et efficacité : fiabilité et qualité du travail effectué, respect des délais, des normes et des procédures, des règles d'hygiène et de sécurité

## **9 – ASSIDUITE**

Présence régulière à son poste

Pontualité

Application constante dans le travail

## **10 – RELATIONNEL**

Sens du service public

Capacité à travailler en équipe

Aptitude au dialogue, à la communication et à la négociation

Capacité à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte

Maîtrise de soi

## **11 – DISCIPLINE**

Capacité à respecter les règles, les règlements et les directives

Capacité à obéir à l'ordre hiérarchique

Conscience et moralité professionnelle : loyauté, respect du devoir de réserve, probité et désintéressement, impartialité et neutralité, discrétion et secret professionnels

**DIT** que le bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au Comité technique paritaire.

### **Délibération n° 2011/084**

### **Finances Locales – Tarifs des services publics - 07-01-02**

### **Tarifs municipaux 2012**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, qui précise que ces tarifs ont été débattus en commission finances du 8 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité après :

- **1 abstention** : Monsieur Jean-Louis THOMAS relative aux tarifs des ventes de bois de chauffage et le principe de céder ces bois à des habitants qui pratiquent la revente

- **6 voix contre :**

dont 5 voix contre :

le tarif des ventes de bois de chauffage et notamment le prix des houppiers, considéré comme trop élevé,

l'augmentation systématique du prix des houppiers de 1€ l'an depuis plusieurs années alors que cette méthode de chauffage sert à compenser un manque de moyens financiers,

Mesdames Edith GREMILLET et Lydie DA SILVA

Messieurs Damien SIBILLE, Alain HENRY et Jean-François BLUNTZER

et 1 voix contre :

les bons d'achat de Noël pour le personnel communal, Monsieur Daniel REMY, qui juge le montant insuffisant mais qui considère également que le montant du bon d'achat devrait être modulé en fonction des absences du personnel

**VOTE** les tarifs municipaux 2012 tels que présentés en annexe, applicables à compter du 1er janvier 2012

**PRECISE** que les tarifs concernant :

- la vente de bois de chauffage
- les bons d'achat pour le Noël du personnel communal et des enfants du personnel

sont applicables à compter de ce jour

**RAPPORTE** la délibération n° 87/2010 du 20 décembre 2010

**NOTE** la remarque de Monsieur le Maire qui souhaitait augmenter les tarifs des ventes de bois de chauffage de 1,5€ à 2€ le stère.

**Délibération n° 2011/085**

**Finances Locales – Autres actes budgétaires – 07-01-01-02**

**Création d'un budget annexe « Chaufferie Bois »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui rappelle le marché d'études et de maîtrise d'oeuvre en cours pour la réalisation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur. Le réseau de chaleur associé au projet de chaufferie bois est un service public industriel et commercial qui doit être géré en budget annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de créer, à compter du 1er janvier 2012 un Budget annexe « Chaufferie bois » assujetti à la TVA

**DIT** que ce budget sera soumis à la nomenclature comptable M4

**PRECISE** que toutes les dépenses relatives à la chaufferie bois et prises en charge par le Budget Principal jusqu'au 31 décembre 2011, seront imputées en 2012 sur le Budget annexe « Chaufferie bois »

**Délibération n° 2011/086**

**Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02**

### **Création de 3 emplois occasionnels d'adjoints d'animation**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 5ème Adjointe, qui rappelle la décision d'ouverture d'un centre de loisirs communal, réservé aux enfants de Pouxeux, qui fonctionnera durant :

- les 11 mercredis d'hiver, soit à compter du 1er mercredi des mois de janvier de chaque année, jusqu'au dernier mercredi des mois de mars de chaque année
- la 2ème semaine des vacances scolaires des mois de février de chaque année.

Le centre de loisirs sera animé par une directrice et deux adjoints.

Il convient à cet effet de créer 3 emplois occasionnels d'adjoints d'animation de 2ème classe.

Vu les articles 3 – alinéa 2 – et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- autorisant les communes à recruter des agents non titulaires par voie contractuelle pour faire face à des besoins occasionnels pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, d'une part,
- précisant, d'autre part, que la délibération portant création d'un emploi à temps incomplet pour faire face à un besoin occasionnel doit mentionner le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de cet emploi,
- considérant que les nécessités du service, à savoir, l'ouverture d'un centre de loisirs communal justifient la création à temps incomplet de 3 emplois occasionnel d'Adjoints d'animation de 2ème classe,

Vu l'avis favorable de la commission municipale du 14 décembre 2011,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de créer 3 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois de la filière Animation, soit 3 postes d' Adjoints d'animation territoriaux de 2ème classe qui seront pourvus pour une durée de 6 mois au plus, soit une période de trois mois renouvelable une fois, pour faire face à un besoin occasionnel, avec effet au 1er janvier 2012

**FIXE** ainsi qu'il suit :

#### 1- la durée de service des postes :

- 40 heures par mois par poste pour les mois de janvier et mars
- 80 heures par mois par poste pour les mois de février

#### 2- la nature des fonctions :

- un poste de directrice
- 2 postes d'adjoint

#### 3- le niveau de recrutement :

- un BPJEPS

- 2 BAFA

4 - le niveau de rémunération :

- la directrice : 9ème échelon de l'Echelle 3 de rémunération  
Indice brut : 348  
Indice majoré : 326
- les 2 adjoints : 1er échelon de l'Echelle 3 de rémunération  
Indice brut : 297  
Indice majoré : 295

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2012

**DONNE POUVOIR** au Maire pour signer les contrats et les arrêtés à intervenir

**NOTE** la remarque de Monsieur Jean-Louis THOMAS qui souhaite que la demande auprès du personnel communal soit réitérée lors de la préparation du Centre aéré de 2013.

**Délibération n° 2011/087**

**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**

**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

**Commande publique – marchés d'un montant inférieur à 193 000 €HT**

**Non exercice du droit de préemption**

A - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, les marchés suivants :

**1 - marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une salle de convivialité :**  
avec le cabinet d'architectures Jean-Luc GERARD

pour un taux de rémunération de 9,35% à appliquer sur une enveloppe financière prévisionnelle de 200 000 €HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 18 700 €HT

**2 – marché de démolition et de reconstruction d'un mur de soutènement rue du Fort :**

avec l'entreprise SAMPIETRO  
pour un montant HT de 7 297 €HT

**3 – marché de restauration des calvaires :**

avec l'entreprise SACLUSA  
pour un montant 14 175 €HT

**4 – avenant au marché de fourniture de repas en liaison chaude pour livraison de repas au Centre de loisirs lors des mercredis créatifs d'hiver et pendant la semaine de vacances d'hiver**

avec la SARL Cuisine d'1 jour  
au prix de 3,80 €TTC le repas, soit un montant total de 1 216€TTC

B - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliené	Nature du bien aliené		Réf. Cadastrale	n° d'ordre
				immeuble bâti	immeuble non bâti		
21/10/11	DIDIER	Alain	Rue Haute		x	AK 290,293,295 et 297	20
02/11/11	SCI LA COULETTE		lieudit « Les Sayches »		x	AO 58 (lot A)	21
02/11/11	SCI LA COULETTE		lieudit « Les Sayches »		x	AO 58 (lot B)	22
02/11/11	SCI LA COULETTE		Lieudit « Les Sayches »		x	AO 58 (lot C)	23
08/11/11	HOCQUAUX	Cyril	Lieudit « la savonnière »		x	AH 100	24

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

**Délibération n° 2011/088**

**Finances Locales – Décisions budgétaires - 07-01**

**Décision modificative n° 2 au Budget principal**

La Préfecture des Vosges a fait parvenir à la Commune les notifications 2011 définitives au titre de :

- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui s'élève à 67 283€ alors que cette dotation était prévue à hauteur de 53 843 €
- et de la Taxe sur les installations gazières et canalisations de gaz naturel et hydrocarbures, qui s'élève à 333€ alors qu'aucune dotation n'était prévue.

Le prélèvement au profit du Fonds National de Garantie de Ressources (FNGIR) est ainsi réévalué pour atteindre 109 962€ au lieu de 96 418€.

Il convient de prévoir la décision modificative correspondante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, après une abstention : Monsieur Jean-Louis THOMAS

**VOTE** la décision modificative n°2 suivante au Budget Principal :

Dépenses – Article 739116 Reversement sur Fonds National de Garantie de Ressources + 13 544 €

Recettes - Article 7311 Contributions directes + 13 544 €

**Délibération n° 2011/089**

**Commande publique – Autres contrats – 01-04**

**Convention avec le Centre de Secours Animalier**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Secours Animalier relatif au renouvellement de la convention de fourrière. Chaque élus a été destinataire du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de fourrière avec le Centre de Secours Animalier à compter du 1er décembre 2011.